



Préavis N° 11 / 2016

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

*relatif à la demande de crédit d'étude pour un concept global et
mesures de modération de trafic sur le territoire communal –
Demande de crédit de **CHF 50'000.00***



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Contexte et objectifs

La commune de Jouxten-Mézery a fait l'objet, depuis plusieurs années, de mesures d'aménagements visant à modérer le trafic sur le réseau routier communal.

Ces mesures ont permis une amélioration des conditions de déplacements et de sécurités des différents usagers.

Toutefois, plusieurs constats réalisés par la commune font ressortir des volumes de trafic de transit importants sur certains tronçons. Des vitesses trop élevées ont également été relevées en parallèle.

Les aménagements en place ont également un besoin d'adaptation en terme d'efficacité, d'identification et de lisibilité afin de légaliser la modération.

C'est ainsi qu'il convient d'apporter, au niveau communal, une vision d'ensemble afin de définir clairement les statuts des voies, les aménagements en place à maintenir et ceux à compléter, les schémas de direction – mouvements, sens, etc...

Ce concept d'ensemble permettra de préciser les tronçons qui devront être adaptés et de proposer les aménagements à réaliser.

Sur cette base de travail, le bureau qui sera mandaté par la municipalité, devra viser à assurer la réalisation d'analyse de la situation, de définir le concept global au travers de plusieurs variantes, de proposer une solution finale et des propositions d'aménagements de modération.

Le plan d'ensemble permettra également de préciser les limitations de vitesse, régimes de zones, etc...

Proposition

Les développements qui seront menés dans le cadre de l'étude seront réalisés en complète coordination avec les développements précédents, les volontés de maîtrise du trafic, le maintien de la qualité de desserte et d'accessibilité pour tous les usagers et modes de déplacement.

Selon le cahier des charges de l'appel d'offre, les principaux objectifs porteront sur :

- ✓ la constitution d'un état des lieux des déplacements (volume, origine / destination) et des vitesses relevées. Les relevés transmis serviront de base de même que des éventuels compléments ponctuels ;
- ✓ un état des lieux d'ensemble des aménagements, sens de circulation, marquage et plan de signalisation ;
- ✓ le développement d'un concept de circulation visant à diminuer le trafic de transit. Ce concept devra permettre de renforcer les espaces publics et les aménagements modérateurs, comme la zone au droit du chemin de Beau-Cèdre. Il intégrera certaines contraintes, comme, par exemple, le maintien des sens de circulation sur plusieurs axes ou tronçons. Les projets engagés ou en cours seront coordonnés comme le futur tronçon routier de la Fleur-de-Lys ;
- ✓ le développement de variantes et descriptions détaillées ;

- ✓ la vérification de la faisabilité du concept et des variantes au travers des connexions avec le réseau structurant (carrefours à signaux lumineux, gabarits, etc...), des volumes de trafic et d'accessibilité aux riverains ;
- ✓ l'analyse selon plusieurs critères et présentations à l'ensemble des acteurs et commissions ;
- ✓ la présentation de la variante retenue. Choix et validation par la municipalité ;
- ✓ le développement et la description des adaptations routières et les aménagements nécessaires ;
- ✓ la proposition d'une mise en œuvre sur le réseau selon un ordre chronologique.

Pour l'ensemble de ces projets, le travail du bureau mandaté, apportera, à la municipalité, les différents éléments suivants :

- ✓ intégration de l'état existant ;
- ✓ respect de la typologie des aménagements déjà réalisés sur la commune ;
- ✓ plans d'implantations côtés, échelles 1 : 250 ou 1 : 100, coupes et profils types ;
- ✓ vérification de la faisabilité selon les normes en vigueur, y compris courbes de gabarits et de giration ;
- ✓ Propositions et variantes de mise en œuvre, choix de matériaux, marquages notamment.

Périmètre

Le périmètre d'étude portera sur l'ensemble du territoire communal. Les connexions avec le réseau à proximité immédiate seront intégrées.

Méthode d'intervention

La mission sera réalisée par un bureau spécialisé.

Les contacts directs avec les parties prenantes seront assurés en parfaite coordination avec la municipalité et les autres partenaires. Des rapports réguliers seront réalisés afin de permettre une visibilité la plus exhaustive possible des états d'avancements.

L'étude concernée se basera sur les standards développés et prendra principalement les formes suivantes :

- un travail de recueil d'informations réalisé auprès des divers services concernés et parties prenantes ;
- différentes phases de validation et de coordination d'étapes seront assurées auprès de la municipalité et des services cantonaux concernés ;
- les outils spécifiques informatiques utilisés (Autocad pour les dessins techniques, Autotrunk pour les validations de gabarits de véhicules, ArcView pour le traitement des données SIG) sont compatibles avec les standards requis pour cette mission.

Les plans cadastraux de l'état actuel seront fournis par la municipalité.

Budget prévisionnel

La constitution d'un état des lieux, des déplacements (volume, origine / destination) et des vitesses relevées. Les relevés transmis serviront de base de même que des éventuels compléments ponctuels.

Un état des lieux d'ensemble des aménagements, sens de circulation, marquage et plan de signalisation.

Le développement d'un concept de circulation visant à diminuer le trafic de transit.

Développement de variantes et descriptions détaillées.

Vérification de la faisabilité du concept et des variantes au travers des connexions avec le réseau structurant.

Analyse selon plusieurs critères et présentations à l'ensemble des acteurs et commissions.

Présentation de la variante retenue.

Développement et description des adaptations routières et aménagements nécessaires.

Proposition d'une mise en œuvre sur le réseau selon un ordre chronologique.

Intégration de l'état existant.

Respect de la typologie des aménagements déjà réalisés.

Plans d'implantations.

Vérification de la faisabilité selon les normes en vigueur.

Propositions et variantes de mises en œuvre.

Estimation TTC	44'474.00
Arrondi + frais divers (fournitures plans cadastraux, etc...)	5'526.00
Montant du crédit d'étude	50'000.00

Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal

- vu le rapport de la municipalité (préavis N° 11 / 2016),
- vu le rapport de la commission d'urbanisme et d'environnement,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer à la municipalité un crédit d'étude de **CHF 50'000.00** pour un concept global et mesures de modération de trafic sur l'ensemble du territoire communal;
2. d'autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Un Municipal Le Secrétaire

Pierre-Henri Froidevaux Christian Monod

Jouxens-Mézery, le 11 octobre 2016

Délégué de la municipalité : M. Bernard Freemantle

Adopté par la municipalité dans sa séance du 18 octobre 2016